



Table des matières

I.	Organisation du CREFOP Poitou-Charentes	3
A.	Composition des instances.....	3
1.	Plénier.....	3
2.	Bureau	3
B.	Organisation des instances et groupes de travail	4
C.	Secrétariat permanent	5
II.	Comité plénier	6
III.	Bureau	8
IV.	Commissions.....	10
A.	Commission obligations réglementaires	10
B.	Commission évaluation	10
V.	Groupes de travail	11
A.	« Lutte contre l'illettrisme – Formation aux savoirs de base ».....	11
B.	« Bilan de compétences »	12
C.	« Elaboration du projet de Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles »	12

Le CREFOP Poitou-Charentes 2014-2015 en chiffres :

84 membres du plénier

23 réunions

23 participants en moyenne

I. Organisation du CREFOP Poitou-Charentes

A. Composition des instances

1. Plénier

L'arrêté du 24 novembre 2014 créé le Comité régional de la formation et de l'orientation professionnelles au sein de la région Poitou-Charentes et en précise la composition :

Avec voix délibérative :

- Sept représentants de la Région désignés par le Conseil régional dont son Président.
- Sept représentants de l'Etat :
 - le Préfet de région,
 - le recteur d'académie,
 - le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
 - le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
 - le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
 - la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFEFH)
 - le directeur régional de l'agence régionale de santé.
- Des représentants des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs :
 - Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés, représentative au plan national et interprofessionnel (CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT et FO) ;
 - Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs, représentative au plan national et interprofessionnel (CGPME, MEDEF et UPA) ;
 - Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs représentative au plan national et multi professionnel (FNSEA, UDES, UNAPL) ;
 - Deux représentants des organisations syndicales intéressées (UNSA et FSU).
- Un représentant pour chacun des trois réseaux consulaires.

Sans voix délibérative :

- Des représentants des principaux opérateurs, dont un représentant régional de l'enseignement supérieur, Pôle emploi, l'AGEFIPH, le représentant régional des Cap emploi, le FONGECIF, l'ARML, l'APEC, l'ARFTLV, l'ONISEP.
- Trois autres opérateurs convenus entre l'Etat et la Région (CAFIPP, FFP et IRIS).

2. Bureau

L'arrêté du 24 novembre 2014 créé le Bureau du CREFOP au sein de la région Poitou-Charentes et en précise la composition :

- quatre représentants de l'Etat :
 - le Préfet de région,
 - le DIRECCTE,
 - le Recteur,
 - le DRAAF.
- quatre représentants de la région, dont le Président du Conseil régional ;
- un représentant de chaque organisation syndicale de salariés (CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT et FO) et de chaque organisation professionnelle d'employeurs (CGPME, MEDEF et UPA) représentatives au plan national et interprofessionnel.

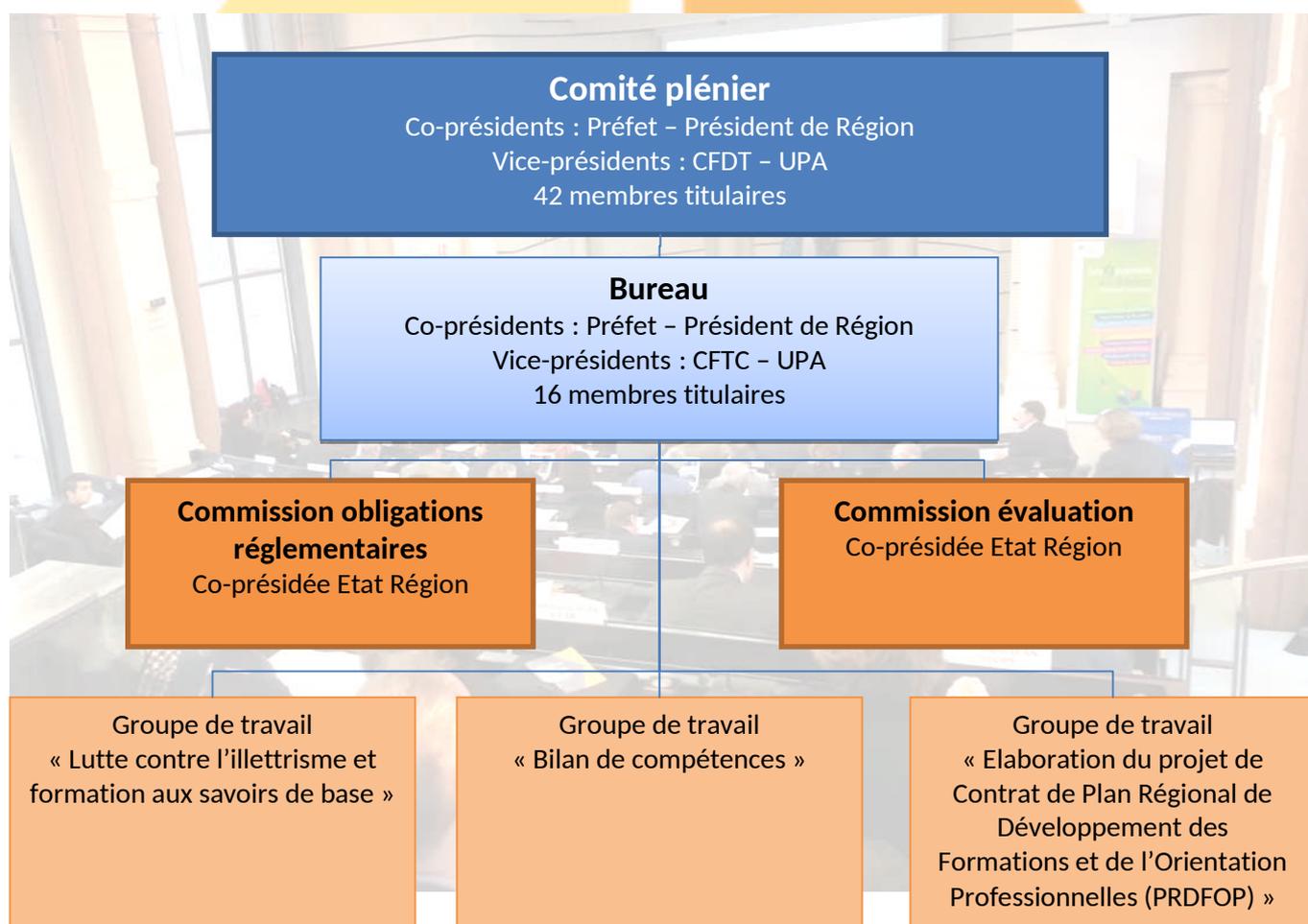
B. Organisation des instances et groupes de travail

Le Règlement Intérieur du CREFOP prévoit la mise en place de deux commissions co-présidées par l'Etat et la Région :

- la commission des obligations réglementaires ;
- la commission évaluation.

Chaque organisation membre du Comité plénier avait la possibilité de désigner un représentant titulaire et un suppléant dans les commissions et les groupes de travail.

Parallèlement, il prévoit la possibilité de créer, en tant que de besoin et pour une durée limitée, des groupes de travail dont l'objet est défini par le Comité Plénier.



C. Secrétariat permanent

Le CREFOP se dote d'un secrétariat permanent. Celui-ci est assuré par l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV).

Le secrétariat permanent exerce, pour le compte du Comité, du Bureau, des commissions et des groupes de travail, une mission de fonctionnement courant de ces instances. A cet effet, le secrétariat exerce les fonctions :

- **administratives** : rédiger et diffuser les convocations et l'ordre du jour fixé par les autorités concernées, de transmettre les documents de travail, de rédiger et de diffuser les comptes rendus des réunions ;
- **d'information et de communication** : publication des avis, diffusion de l'information auprès des partenaires du Comité ; relations avec les services institutionnels, les acteurs sur les territoires, les instances nationales ; communication via le suivi de la publication des travaux et les espaces numériques ;
- **de structuration et de coordination technique du Comité** : rédaction des projets de mandats, règlement intérieur et programmes d'activité ; préparation à l'animation de réunions ; veille et alerte sur les sujets relatifs au Comité ; capitalisation des travaux réalisés dans les commissions et groupes de travail ; coordination avec les coprésidents et vice-présidents ; accompagnement de la mise en œuvre, le suivi et la coordination du fonctionnement du Comité plénier, du Bureau, des Commissions et des groupes de travail ;
- **d'animation** : interventions et animation de certaines réunions de groupes de travail et/ou de Bureau ; proposition de méthode de travail aux commissions et groupes de travail, relations techniques avec le CNEFOP et diverses instances nationales ;
- **juridiques** : suivi des arrêtés de nominations du Comité ; suivi du processus de signature des contrats, conventions,... ; gestion des questions juridiques des membres ; rédaction et diffusion des avis donnés par le Comité ; veille sur les textes juridiques et réglementaires impactant les CREFOP.

Sur la période décembre 2014-décembre 2015, le secrétariat permanent du CREFOP Poitou-Charentes a participé à 4 des 5 réunions des secrétariats permanents organisées par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CNEFOP).

II. Comité plénier

La première réunion du Comité plénier s'est tenue le 15 décembre 2014 en présence de 71 personnes. Lors de cette séance, les membres ont adopté le règlement intérieur et désigné la CFDT et l'UPA pour assurer la vice-présidence de cette instance.

3 réunions

15 décembre 2014 (71 participants)

17 mars 2015 (49 participants)

2 juin 2015 (40 participants)

Au printemps 2015, le Comité plénier a décidé la mise en place de 3 groupes de travail traitant de la lutte contre l'illettrisme et la formation aux savoirs de base, du Bilan de compétences et enfin de l'élaboration d'un projet de Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles.

Au cours des réunions organisées dans le cadre du Comité plénier, ses membres ont rendu des **avis** sur différents sujets :

- Les **évolutions de la carte régionale des formations professionnelles initiales** (scolaires et par la voie de l'apprentissage) pour la rentrée 2016. Après consultation du Comité Paritaire Interprofessionnel Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (COPAREF) et de la commission obligations réglementaires du CREFOP, la Région a soumis la carte aux membres du Comité plénier. Les observations formulées ont été prises en compte par la Région et un avis favorable a été rendu quant aux évolutions proposées.
- Le projet de **convention Région/Pôle emploi 2015-2016**. Cette convention s'inscrit dans la continuité du protocole d'accord liant ces deux institutions sur la période 2013-2014. L'objectif est de former l'ensemble des demandeurs d'emploi sur les métiers porteurs ; sécuriser leurs parcours en renforçant les liens avec l'orientation, la formation et l'emploi ; accompagner les sorties de formation par des actions qui favorisent très rapidement le retour à l'emploi. Sa particularité est de répartir le financement entre le Conseil régional (et d'autres financeurs) et Pôle Emploi, en partant du principe selon lequel le Conseil régional prend en charge les formations collectives et Pôle Emploi les formations individuelles.
- Le **Service Public Régional de l'Orientation** (SPRO) au travers de la Convention annuelle de coordination relative au SPRO conclue entre l'Etat et la Région et du Cahier des charges fixant les normes qualité s'imposant aux organismes participant au SPRO.

De même, de nombreux **points d'information** ont été présentés aux membres du CREFOP plénier.

Le **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle** (CPRDFP) élaboré et adopté dans le cadre du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) constitue le cadre régional de référence des acteurs de l'emploi et de la formation. Sa **convention d'application 2014-2015**, a été remise et présentée aux membres du CREFOP.

- La Région a présenté les points suivants :
 - un **bilan du Service Public Régional de la Formation** qui, en Poitou-Charentes, désigne le Service d'Intérêt Économique Général qui vise à qualifier les demandeurs d'emploi les moins qualifiés, les plus éloignés de la formation. Depuis 2009, 13 000 demandeurs d'emploi ont été formés. 75 % d'entre eux sont rentrés sans qualification, ou avaient un CAP devenu obsolète et 90 % des bénéficiaires qui ont suivi l'intégralité du parcours ont obtenu une certification professionnelle. La durée de formation est très majoritairement comprise entre 7 et 11 mois. Les améliorations

apportées par le nouveau SPRF 2014-2019 ont également été présentées. Elles portent essentiellement sur les phases de transitions que sont l'entrée en formation et la sortie vers l'emploi pour réduire le taux d'abandon (entre 9 et 15 %) qui se produit surtout dans les trois premiers mois par un travail sur l'entrée en formation par le biais d'ateliers « réussir sa formation » qui explicitent les droits et devoirs des stagiaires. Ce SPRF intègre également une phase de recherche active d'emploi après l'obtention du diplôme, en partenariat avec les professionnels du placement vers l'emploi, pour améliorer le taux de sortie vers l'emploi.

- un bilan de **l'évaluation du volet formation des demandeurs d'emploi du CPRDFP** réalisé par le CCREFP Poitou-Charentes dans le cadre de l'expérimentation initiée par le Conseil National de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles.
- un point d'information sur **l'apprentissage** portant principalement sur la réaffirmation, par le Conseil Régional, de son soutien au développement de l'apprentissage, notamment par le biais du recrutement de 34 développeurs de l'apprentissage.
- Les services de l'Etat ont informé les membres sur :
 - la **réforme de la taxe d'apprentissage** qui vise à augmenter le nombre d'apprentis. Elle simplifie la collecte de la taxe et recentre son affectation sur la formation par apprentissage.
 - le **plan de relance de l'apprentissage** qui s'articule autour de deux axes : la relance de l'apprentissage via une aide aux très petites entreprises qui embauchent un apprenti, un soutien à la prospection d'employeurs et la diffusion des offres sur une bourse dédiée ; la formation des demandeurs d'emploi par la mobilisation du Compte Personnel de Formation.
 - la mise en place du dispositif « **Garantie jeunes** », nouvel outil d'accompagnement global social et professionnel des jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et en grande précarité, très désocialisés et dont les ressources sont inférieures au RSA. Elle offre à ces jeunes une garantie à une première expérience ; une garantie de ressources et un accompagnement vers et dans l'emploi. Les Missions locales sont chargées de déployer ce dispositif.
 - le déploiement du dispositif **Compte Personnel de Formation** (CPF). Au 11 octobre 2015, les chiffres issus du système d'information de la Caisse des dépôts et consignations enregistre 6,04 millions visites, 1 901 773 comptes ont été créés et 78 468 dossiers CPF ont été validés. L'utilisation du CPF est principalement portée par les demandeurs d'emploi qui constituent 75 % des dossiers validés. 12 139 certifications éligibles au CPF ont été identifiées par les partenaires sociaux (COPANEF et COPAREF) dans le cadre des listes nationales et régionales. Certains membres du CREFOP ont, en juillet, fait part de difficultés engendrées par la réforme de la formation dont la substitution du DIF par le CPF.
- Les partenaires sociaux ont proposé un point d'information sur le **déploiement des actions du Fond de sécurisation des parcours** (FPSPP) en Poitou-Charentes en indiquant que le COPAREF a soutenu de nombreux projets présentés par les OPCA (OPCALIA, AGEFOS-PME, OPCALIM CONSTRUCTYS...) et le FONGECIF au bénéfice des salariés. Pour le public des demandeurs d'emploi, ce sont les accords-cadres FPSPP-Région-État et FPSPP-Pôle Emploi qui permettent d'intervenir.
- Le secrétariat permanent a régulièrement rendu compte des travaux conduits au sein du Bureau et des commissions. Il a également développé un espace de travail collaboratif sur internet permettant de partager les documents supports des différentes instances du CREFOP.

III. Bureau

Le Bureau du CREFOP, mis en place le 15 décembre 2014, a initié ses travaux par la désignation de représentants de la CFTC et de l'UPA comme vice-présidents. Il a défini le calendrier prévisionnel des réunions du CREFOP (Plénier et Bureau) en repérant les principaux points réglementaires qui devaient être traités par ces instances ; précisé la composition et le mandat des commissions et a préparé les ordres du jour des réunions plénières.

6 réunions :

15 décembre 2014 (36 participants)
3 février 2015 (31 participants)
5 mai 2015 (17 participants)
29 juin 2015 (24 participants)
6 octobre (15 participants)
1 décembre (23 participants)

Dans ses attributions, le Bureau a formulé des **avis** sur les points suivants :

En clôture de ses travaux, les membres du Bureau ont formulé un avis sur le **rapport d'activité** du CREFOP Poitou-Charentes 2014-2015 ainsi que sur une **contribution du CREFOP Poitou-Charentes pour l'élaboration du futur CPRDFOP** dans le cadre de la grande région. Ce travail, issu des échanges conduits dans le groupe de travail ad-hoc tire les principaux enseignements du CPRDFP et consigne les spécificités picto-charentaises auxquelles les membres du CREFOP Poitou-Charentes sont attachés.

- Les représentants du Conseil Régional ont soumis plusieurs points à l'avis du Bureau :
 - un tableau de répartition des **fonds du solde de la taxe d'apprentissage non affectés par les entreprises** proposées par les Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) pour un montant de 14 285 212 €. Face à des diminutions de crédits pour plusieurs CFA, bien que souvent corrélés à des réductions d'effectifs d'apprentis, les membres du Bureau souhaitent que les établissements les plus exposés à des difficultés structurelles soient sécurisés.
 - les **évolutions de la carte des formations par apprentissage** en vue de la rentrée 2016 issues de propositions formulées par les CFA, s'inscrivent dans la démarche qualité développée depuis plusieurs années dont l'un des objectifs est d'augmenter le taux de remplissage des sections. Elles correspondent à des fermetures de sections, des adaptations à la baisse ou à la hausse des capacités d'accueil mais également à des ouvertures de formations.
 - la **désignation de la Région comme opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle** (CEP) en s'appuyant sur les compétences de ses chargés de mission territorialisés Orientation-VAE-Formation qui apportent de longue date, des conseils personnalisés à l'ensemble des publics en proximité sur le territoire régional.
- Les services de l'Etat ont présentés plusieurs dossiers :
 - la **Stratégie Régionale pour l'Emploi** (SRE) qui constitue l'approche globale de l'Etat sur les questions d'emploi définies notamment le découpage territorial au titre du Service Public pour l'Emploi de Proximité (SPEP). En Poitou-Charentes, l'ensemble du territoire est couvert par des SPEP sur lesquels Pôle emploi a réalisé des typologies d'activités économiques.
 - le projet de **liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « hors quota » de la taxe d'apprentissage** a été instruite par les services de l'Etat. Elle a ensuite fait l'objet d'un arrêté de la Préfète de Région.
- Les partenaires sociaux ont présenté les **listes régionales des certifications éligibles au Compte Personnel de Formation** (CPF) pour les demandeurs d'emploi et pour les salariés, élaborées au sein du COPAREF. Cette liste a été actualisée à quatre reprises pour faire suite à la décision des partenaires sociaux de pouvoir régulièrement faire évoluer ces listes pour prendre en compte les besoins de l'économie. La méthodologie de travail du COPAREF a été présentée et les ajustements demandés par les membres du Bureau ont, dans la plupart des cas, pu être pris en compte dans les listes.

Le Bureau du CREFOP a également été l'occasion de partager des **informations** :

- La Région et les partenaires sociaux ont ainsi présenté la **convention Région / Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP)** pour le financement de 200 parcours de formation supplémentaires pour les demandeurs d'emploi. Il s'agit d'une déclinaison de la convention nationale qui prévoit le cofinancement de formations du Programme Régional de Formation (PRF) lorsque la certification visée est éligible au CPF.
- Les services de l'Etat ont présenté les deux points suivants :
 - le **bilan de la mise en œuvre des emplois d'avenir** qui fait apparaître de bons résultats, tant en nombre d'entrées dans le dispositif que de prolongations de contrat et de parcours de formation. Cette situation est le résultat d'un fort investissement des opérateurs et d'un partenariat efficace entre les acteurs. Face à ces constats, il apparaît que les efforts doivent désormais se concentrer sur la sortie du dispositif afin que les jeunes qui ont pu en bénéficier restent dans l'emploi ou en retrouve un rapidement.
 - le **lancement** de l'appel à projet « partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi » qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Il vise le financement d'actions d'accompagnement des mutations économiques dans un cadre partenarial (engagement conjoint des acteurs économiques, de la formation et de l'enseignement...) et dans une logique de décloisonnement des actions des différents financeurs. Les projets dont le socle minimum indicatif est de 2 M€ par projet, pourront être déposés jusqu'au 31 décembre 2018.
 - Un état d'avancement du **Plan Régional d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés (PRITH)** dont les axes d'intervention sont au nombre de quatre : l'accès à la formation, l'accès à l'emploi, la sensibilisation des employeurs privés et publics et le maintien dans l'emploi. Le PRITH proposent des actions répondant à des besoins repérés par les partenaires des territoires de Poitou-Charentes.
- Le secrétariat permanent a régulièrement rendu compte des travaux conduits au sein des commissions et des groupes de travail. Il a également présenté un projet de réponse à une enquête du Conseil National de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) sur le fonctionnement des CREFOP.

IV. Commissions

A. Commission obligations réglementaires

Après avoir statué sur une proposition de mandat et des modalités de fonctionnement, cette commission a rendu des **avis** pour le compte du Comité concernant des dix-neuf **entreprises adaptées** (renouvellement des contrats d'objectifs et l'examen des subventions spécifiques).

De même, la commission a été consultée à deux reprises, en amont de la réunion du Comité plénier, pour recueillir les réactions des membres sur la **carte des formations professionnelles initiales par apprentissage et par voie scolaire**.

Enfin, les membres de la commission ont assuré un **suivi régulier de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientaion** (SPRO). Les présentations ont porté sur :

- son organisation territoriale qui est structurée autour de 10 commissions territoriales d'Orientaion et de Formation (CTOF) pilotées par un élu Régional et déclinées en 19 Comités Locaux d'animation constitués à l'échelle du bassin d'emploi. Dans chaque bassin d'emploi, un Espace Régional d'Orientaion a été identifié suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région pour constituer un lieu mutualisé permettant l'accueil du public mais également la coordination, l'outillage et la professionnalisation des acteurs.
- l'offre de service des opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

5 réunions :

- 11 février 2015 (29 participants)
- 10 mars 2015 (19 participants)
- 27 mai 2015 (26 participants)
- 8 octobre 2015 (14 participants)
- 3 novembre 2015 (32 participants)

B. Commission évaluation

Le mandat de cette commission est plutôt centré sur des travaux d'étude et d'évaluation.

Les trois réunions de cette commission ont permis :

- une appropriation des **travaux d'évaluation** réalisés dans le cadre du CCREFP sur l'évaluation du volet «formation des demandeurs d'emploi du CPRDFP ;
- la présentation et l'enrichissement du travail d'actualisation des **analyses par Groupe Formation Emploi** (GFE) réalisés en 2014 à la demande du CCREFP et dans la continuité des éléments inscrits dans le CPRDFP ;
- le **suivi de la mise en œuvre des 12 fiches action de la convention d'application 2014-2015** du CPRDFP ;
- l'**inventaire d'études** et autres travaux à partager dans le cadre de la commission.

3 réunions :

- 23 avril 2015 (18 participants)
- 21 mai 2015 (18 participants)
- 25 juin 2015 (17 participants)

V. Groupes de travail

A. « Lutte contre l'illettrisme – Formation aux savoirs de base »

Dans un contexte de transfert de compétences de l'Etat vers les Régions, de la lutte contre l'illettrisme et de la formation des demandeurs d'emploi aux savoirs de bases, et alors que les entreprises conduisent des actions visant leurs salariés, le groupe de travail a mené une réflexion sur d'éventuelles complémentarités à développer entre les actions conduites pour les demandeurs d'emploi et pour les salariés.

2 réunions :

31 août 2015 (10 participants)

23 octobre 2015 (12 participants)

Dans un premier temps, les membres du groupe ont précisé ce que l'on désigne par le terme illettrisme. Il a mesuré l'ampleur du phénomène en Poitou-Charentes (plus de **7 % de la population**, dont 51 % travaillent, 7 % vivent en zone rurale et 71 % parlaient français à la maison à l'âge de 5 ans)¹, identifié les principaux acteurs concernés et les dispositifs mis en œuvre.

Par la suite, l'audition d'acteurs régionaux a permis d'observer diverses méthodes d'action et des problématiques qui restent posées :

- **L'Education Nationale** a exposé ses différentes modalités d'intervention, qu'il s'agisse de prévention, de repérage et d'accompagnement des jeunes concernés par cette problématique. De récents partenariats avec le Centre du Service National, qui repère les jeunes en difficultés face à l'écrit, va permettre de mieux cibler les actions pour intervenir auprès des publics les plus fragiles.
- Le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale** (CNFPT) a présenté la façon dont il intervient auprès des agents de la fonction publique territoriale. En termes de résultats, il apparaît que les personnes repérées entrent presque toutes dans un dispositif de formation. Pour toucher un plus grand nombre de personnes, les axes de développement du CNFPT se concentrent sur la sensibilisation des managers au repérage des personnes ayant des difficultés face à l'écrit.
- Le **MEDEF** a expliqué avoir communiqué largement auprès des chefs d'entreprises pour les sensibiliser aux problématiques d'illettrisme et les inciter à agir auprès de leurs salariés. Constatant que cette communication n'a pas déclenché d'actions spécifiques de la part des employeurs, les membres du groupe de travail se sont interrogés sur des actions volontaristes à conduire collectivement pour faire reculer l'illettrisme dans la région et ainsi sécuriser les parcours des individus et améliorer la compétitivité des entreprises.

¹ Données issues de l'enquête IVQ INSEE-ANLCI de 2011.

B. « Bilan de compétences »

Le Comité plénier a souhaité mettre en place ce groupe de travail pour mieux cerner les conséquences de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle sur le dispositif Bilan de compétences. En effet, la fin du Droit Individuel à la Formation (DIF) auquel se substitue le Compte Personnel de Formation (CPF) modifie profondément le financement du Bilan, cette action n'étant pas éligible au CPF.

2 réunions :

9 juillet 2015 (13 participants)

21 septembre 2015 (12 participants)

Le groupe de travail a identifié un certain nombre d'enjeux (modèle économique des prestataires de bilan, un risque de perte de savoir-faire et de professionnalisme indispensables à la mise en œuvre de cette prestation sur les territoires...) et s'est attaché à réaliser une enquête auprès des OPACIF pour appréhender la situation en Poitou-Charentes. Les résultats font apparaître un transfert du mode de financement du dispositif du DIF vers les OPACIF : le nombre de demandes de Bilan enregistrés par les OPACIF a doublé depuis le début de l'année 2015.

Les membres du groupe de travail ont également échangé sur les réponses à l'appel à projet du FPSP sur la modularisation du Bilan de compétences en lien avec le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

Pour clore ses travaux, le groupe a été invité à participer à une réunion de la commission obligations réglementaires du CREFOP lors de laquelle, les prestataires du CEP ont présenté leur offre de service.

C. « Elaboration du projet de Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles »

Ce groupe de travail a été mis en place afin de rédiger une contribution du CREFOP Poitou-Charentes à la rédaction du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles à l'échelle de la nouvelle région. Les participants se sont appuyés sur les résultats et pistes de réflexions issues des travaux d'évaluation du CPRDFP Poitou-Charentes. Ils ont identifié des spécificités et des expérimentations pictocharentaises qu'ils jugeaient intéressantes à prendre en compte dans l'élaboration du CPRDFOP 2016-2020.

2 réunions :

4 septembre 2015 (13 participants)

20 octobre 2015 (13 participants)

Au-delà des questions liées à la gouvernance régionale et aux échelles d'intervention territoriales, les membres du groupe de travail ont souhaité mettre en avant la nécessité de poursuivre les efforts de certification et d'élévation du maintien ou d'adaptation de la qualification pour tous. L'accompagnement global des personnes tout au long de la vie est également apparu comme un élément à retenir pour sécuriser les parcours.

Au-delà des questions liées à la gouvernance régionale et aux échelles d'intervention territoriales, les membres du groupe de travail ont souhaité mettre en avant la nécessité de poursuivre les efforts de certification et d'élévation du maintien ou d'adaptation de la qualification pour tous. L'accompagnement global des personnes tout au long de la vie est également apparu comme un élément à retenir pour sécuriser les parcours.

Cette contribution synthétique a été soumise à l'avis du Bureau du CREFOP.